
 <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>SIECLE Nomenclatures</p> <p>Fiche pratique – Personnalisation des formations</p> <p>en ESMS et en UPR</p>	<p>Diffusion nationale</p> <p>Octobre2024</p>
--	---	---

SIECLE

NOMENCLATURES

Personnalisation des formations

**A destination des établissements et services médico-sociaux (ESMS)
et des unités pédagogiques régionales pénitentiaires (UPR)**

 <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE Liberté Égalité Fraternité</p>	<p>SIECLE Nomenclatures</p> <p>Fiche pratique – Personnalisation des formations</p> <p>en ESMS et en UPR</p>	<p>Diffusion nationale</p> <p>Octobre 2024</p>
---	---	--

GLOSSAIRE

BEE = la Base Elèves Etablissement est un module de SIECLE qui permet de gérer administrativement les élèves d'un établissement

MEF = le Module Élémentaire de Formation est la formation suivie par au moins un élève dans un établissement scolaire au cours d'une année scolaire (exemple : MEF de 6^{ème})

SIECLE = le Système d'Information pour les Elèves des Collèges, des Lycées et pour les Etablissements est un système d'information regroupant plusieurs applications permettant la gestion administrative et pédagogique des élèves. Les ESMS et UPR ont ainsi à leur disposition les modules Nomenclatures et BEE

SSA= le Service Statistique Académique sélectionne l'ensemble des formations relevant de l'éducation nationale ou en dehors de celle-ci, qui sont dispensées dans les établissements de l'académie, qu'ils soient publics ou privés, puis leur envoie les MEF ainsi profilés.

INTRODUCTION

Le profilage des formations a pour but de personnaliser les MEF dans votre établissement, à partir des nomenclatures transmises par les SSA. Ces opérations sont essentielles pour assurer le bon fonctionnement de la base élèves SIECLE et l'attribution d'un identifiant à vos élèves de moins de 16 ans, conformément à l'article L. 131-6-1 du code de l'éducation.

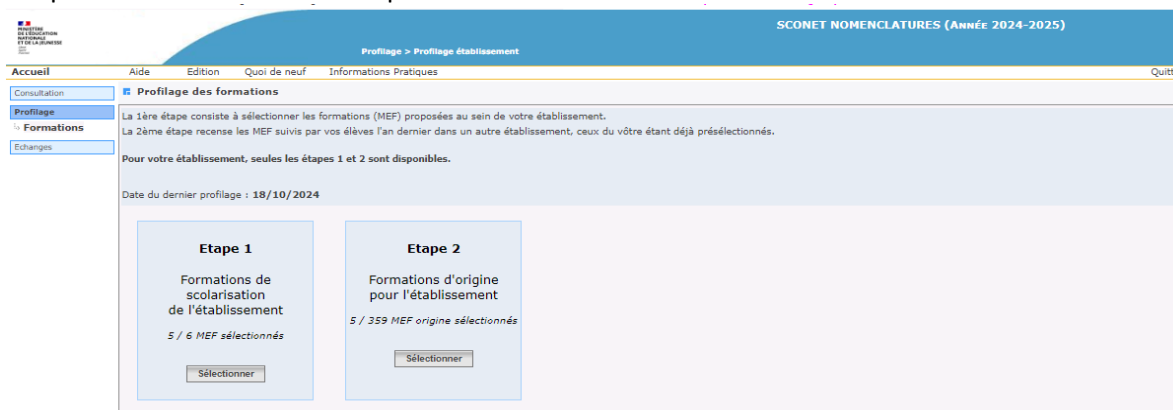
Quand vous vous connectez au module **NOMENCLATURES** dans l'année en préparation, et que vous accédez au menu « Profilage » avant que le SSA n'ait diffusé votre offre de formation, le message suivant apparaît en haut de l'écran :

Profilage non autorisé car les nomenclatures à profiler n'ont pas été toutes réceptionnées.

Une fois que le SSA vous a transmis les nomenclatures, le message suivant s'affiche au même endroit, ainsi qu'à chaque fois qu'une nouvelle diffusion est effectuée vers votre établissement :

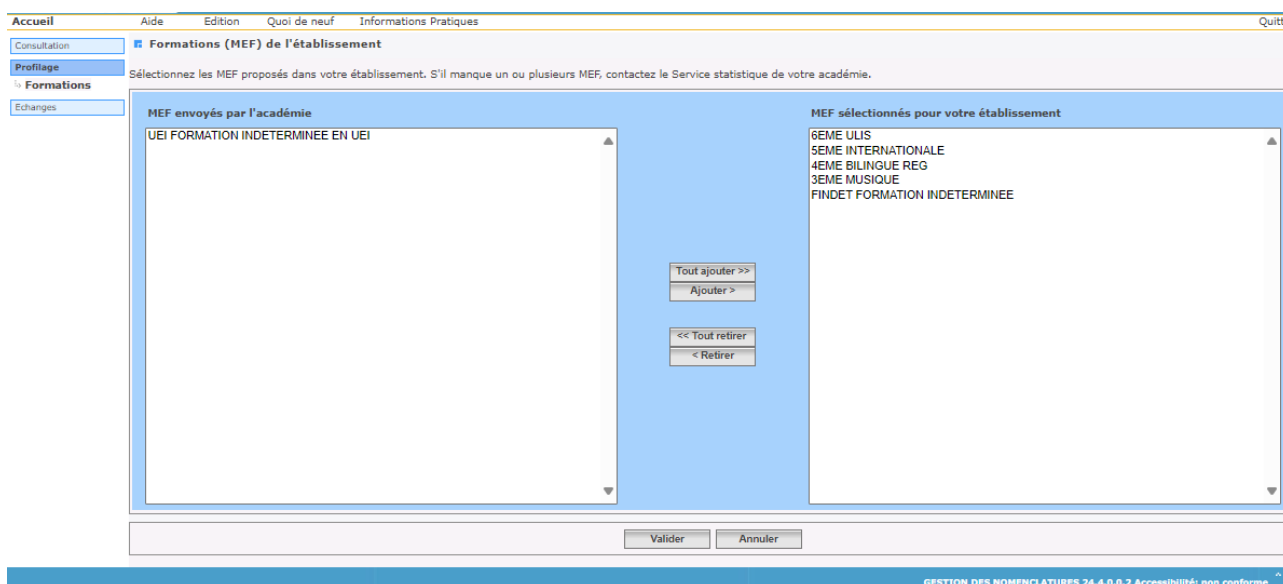
Des nouvelles nomenclatures profilées ont été chargées pour votre établissement.

Vous pouvez alors procéder au profilage des formations dans laquelle vos élèves sont scolarisés ou l'ont été l'année précédente dans l'écran ci-après.



The screenshot shows the 'SCONET NOMENCLATURES (Année 2024-2025)' interface. The main menu includes 'Accueil', 'Aide', 'Edition', 'Quoi de neuf', 'Informations Pratiques', and 'Quitter'. The 'Profilage des formations' section is active, with sub-options for 'Consultation', 'Profilage', 'Formations', and 'Echanges'. The 'Profilage' sub-option is selected, showing instructions: 'La 1ère étape consiste à sélectionner les formations (MEF) proposées au sein de votre établissement. La 2ème étape recense les MEF suivis par vos élèves l'an dernier dans un autre établissement, ceux du vôtre étant déjà présélectionnés. Pour votre établissement, seules les étapes 1 et 2 sont disponibles.' Below this, the 'Date du dernier profilage' is 18/10/2024. Two cards are displayed: 'Etape 1' (Formations de scolarisation de l'établissement) with 5/6 MEF selected and a 'Sélectionner' button; and 'Etape 2' (Formations d'origine pour l'établissement) with 5/359 MEF selected and a 'Sélectionner' button.

Etape 1 : formations (MEF) de l'établissement



Cette fonctionnalité permet de sélectionner vos MEF, à partir de la liste des MEF transmis par l'académie (bloc gauche). Les MEF ainsi sélectionnés figurent à droite.


En ESMS sauf dans les instituts d'éducation sensorielle (IES), il n'y a que deux MEF possibles : « formation indéterminée en UEI » (unité d'enseignement internalisée) et « formation indéterminée » pour les élèves qui ne suivent aucune formation.

→ Il ne faut sélectionner que les formations dispensées dans votre établissement.

Dans les IES ou en UPR, tous les MEF du MEN en lien avec l'âge des élèves peuvent être disponibles.

Si la liste des MEF proposés est incomplète, prenez rapidement contact avec le SSA afin de pouvoir disposer des MEF manquants.

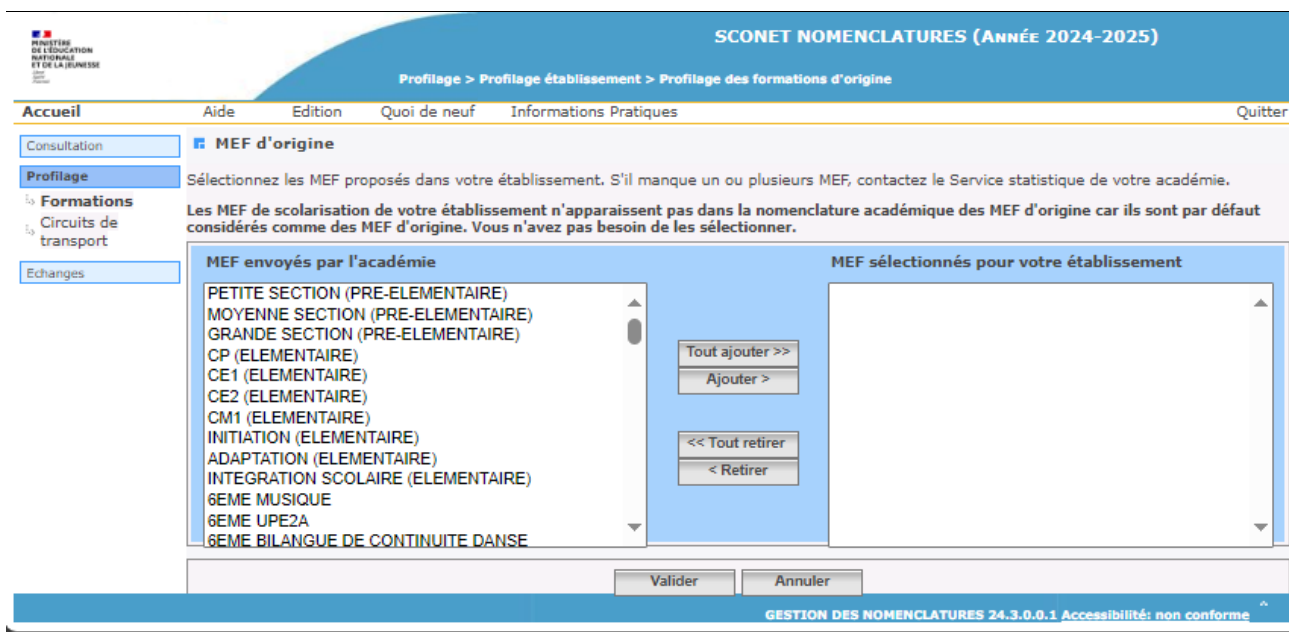
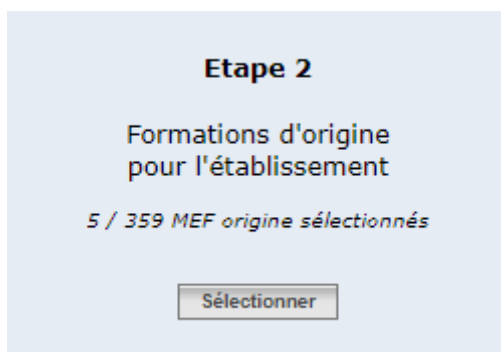
Vous avez ainsi la possibilité à tout moment de modifier et enrichir la sélection de vos MEF.

 <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>SIECLE Nomenclatures</p> <p>Fiche pratique – Personnalisation des formations</p> <p>en ESMS et en UPR</p>	<p>Diffusion nationale</p> <p>Octobre 2024</p>
--	---	--

Étape 2 : MEF d'origine de l'établissement

La nécessité d'enregistrer dans SIECLE-BEE la scolarité précédente suivie par vos élèves implique de sélectionner également les MEF qu'ils ont suivis l'an dernier le cas échéant dans un autre établissement, dits d'origine. Les MEF de votre établissement sont automatiquement pris en compte.

Vous devez changer de menu et passer à l'étape 2 dans le menu « Profilage » puis « Formations d'origine ».



Vous pouvez ainsi sélectionner les MEF d'origine des autres établissements de l'académie, à partir de la liste des MEF transmis par l'académie (bloc gauche). Les MEF ainsi sélectionnés figurent à droite.

Une fois ces opérations effectuées, vous pouvez enregistrer vos élèves dans SIECLE BEE.